



23 juin 2026

CIRCULAIRE CTOI 2026-26

Madame/Monsieur,

SOUSSION OBLIGATOIRE DES RAPPORTS NATIONAUX

Le Comité Scientifique a adopté un ensemble de directives visant à aider les CPC à déclarer les informations concernant les statistiques générales des pêches; la mise en œuvre des recommandations du Comité Scientifique; les programmes de recherche nationaux et d'autres questions pertinentes.

Un modèle pour la déclaration de ces informations peut être téléchargé à partir du site web du Comité Scientifique de la CTOI: [cliquer ici](#). Veuillez noter que les exigences en matière de déclaration ont pu changer par rapport à l'année précédente en raison de l'adoption de nouvelles Résolutions; les CPC sont donc vivement encouragées à utiliser le dernier modèle de document. **Veuillez noter** que les modèles ont été modifiés depuis 2025 afin d'éviter une répétition avec les données statistiques annuelles.

Les Rapports nationaux complétés doivent être retournés au Secrétariat de la CTOI **le 16 novembre 2025 au plus tard**. Il est recommandé d'utiliser e-MARIS.

Je vous remercie par avance d'utiliser le dernier modèle. N'hésitez pas à contacter le Secrétariat de la CTOI si vous avez besoin d'aide pour remplir le Rapport national.

Cordialement,

Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Aucune

Destinataires

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Panama. **Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales**. **Président de la CTOI**. Copie à : Siège de la FAO, Représentants de la FAO dans les CPCs.

Ce message a été transmis par courriel uniquement